

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le deux juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Agincourt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément à l'article L.122.10 du Code des Communes.

Etaient présents : MM les conseillers Municipaux : CONRAUX Jean, CREUZEL Christophe, , DROUVILLE Marc, FRANCIN Pierre-Yves, LAPOINTE Denis, LOVO Philippe, PARIS Christelle, REIGNIER Benoît, THIRIET Cyril formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Ollivier LIEBER (pouvoir à Marc Drouville), DELHOMENIE Alexandre(pouvoir à FRANCIN Jean-Yves)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis LAPOINTE, Maire.

Mama PARIS Christelle a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Reversement taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- Lancement procédure acquisition biens vacants sans maître
- Motion pour extension au Grand Est de l'écotaxe
- Compétence mobilité : nomination d'un référent communal
- Questions diverses

2021-12 / REVERSEMENT TAXE COMMUNALE

Dispositif Actes : Finances Locales – Divers- 7.10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDE54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT) , modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020 .

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SDE54 du 17 mai 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 97 % du produit réellement collecté sur son territoire,

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDE54 un reversement de la TCCFE à hauteur de 97 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après cet exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE le reversement, de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54 ;

PRECISE que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

Voté à l'unanimité

2021-13/ LANCEMENT PROCEDURE ACQUISITION BIENS VACANTS SANS MAITRE

Dispositif Actes : Domaine et Patrimoine – Acte de gestion du domaine privé 3.6

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L. 1123-1 à 4 et L2222-20 ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 539 et 713 ;

Il est proposé de mettre en place une procédure de biens vacants sans maitre afin que les terrains n'ayant pas de propriétaire connu, puis être incorporés dans le domaine communal.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Voté à l'unanimité

AUTORISE le lancement de la procédure d'acquisition des biens vacants sans maitre sur l'ensemble du territoire communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

2021-14 MOTION POUR L' EXTENSION AU GRAND EST DE L'ECOTAXE

Dispositif Actes : Autres domaines de compétences des communes 9.1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la motion suivante, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Monsieur le Maire a rappelé le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité européenne d'Alsace (C.E.A.)

- La loi 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la VC.E.A . par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
- Lors du Conseil des Ministres du 20 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d'instauration d'une taxe sur le transport routier au profit de la seule C.E.A .
- Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.

Monsieur le Maire a rappelé que plusieurs sénateurs de Lorraine et d'Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d'étendre l'écotaxe à d'autres départements du Grand Est. Malheureusement cet amendement voté à l'unanimité du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée Nationale du Gouvernement

Monsieur le Maire a également rappelé que l'autoroute A35, traversant l'Alsace du Nord au Sud, est aujourd'hui saturée par le report de flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République tchèque, ...

Monsieur le Maire souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A311, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est est très important. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg-Metz-Nancy-Dijon.

Monsieur le Maire précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Agincourt

➤ **Adopte** à l'unanimité (à la majorité) la motion suivante :

Le conseil municipal d'Agincourt, réuni le 2 juillet 2021 demande au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

➤ **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion

Votes : Abstention : 1 . Pour : 10

2021-15/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dispositif Actes : Finances Locales—Subventions -7- 5-2

Vu le montant alloué au budget ,

Le Maire propose de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

- AIR PAS : 100€
- Association Sportive du Grand Couronné : 500€
- Comité de Jumelage du Grand Couronné/Allemagne : 150€
- Foyer Rural d'Agincourt : 800€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire

Voté à l'unanimité

NOMINATION D'un REFERENT MOBILITE : Benoît REIGNIER

Questions diverses :

Horaires bruits : Maintien des horaires actuels

Haies débordantes sur les trottoirs : distribution d'un courrier aux habitants

Problème des chutes de paille et de foin : courrier à adresser aux agriculteurs

Courrier à faire à FranceTelecom pour regard devant l'ancienne boulangerie

	Objet	Classification	Nomenclature
2021-12	Reversement taxe communale sur la consommation finale d'électricité	Finances Locales- Décisions budgétaires	7.10
2021-13	Lancement procédure acquisition biens vacants sans maître	Domaine et Patrimoine-Actes de gestion domaine privé	3.6
2021-14	Motion pour extension au Grand Est de l'écotaxe	Autres domaines de compétences- des communes	9.1
2021-15	Subventions aux associations	Finances Locales- Subventions	7.5.2

SIGNATURES

Denis LAPOINTE	Marc DROUVILLE	Olivier LIEBER	Jean CONRAUX
Alexandre DELHOMENIE	CREUZEL Christophe	Philippe LOVO	Christelle PARIS
FRANCIN Pierre- Yves	Benoît REIGNIER	Cyril THIRIET	